



**Service Public Fédéral FINANCES**

**Bruxelles, le 11 décembre 2008**

**SECRETARIAT DU  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
MINISTRE DES FINANCES**

**Cellule Presse et Communication**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Situation de la fiscalité communale fin octobre 2008<sup>1</sup>: recettes favorables pour les communes, dues en grande partie à un enrôlement plus rapide**

Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, communique que l'enrôlement plus rapide pour l'exercice d'imposition 2007 (en comparaison avec l'exercice 2006) permet aux communes de disposer beaucoup plus rapidement de leurs moyens budgétaires. Les villes et communes ont déjà perçu en moyenne 87,5 % du montant réestimé en matière d'IPP/communes.

---

<sup>1</sup> Comparaison avec l'estimation de 2008 sur base annuelle